

Justificatif généré le 08/09/2022

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 08/09/2022
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/628240
N° d'annonce : 628240

Monceau Multi Gestion Immobilière

Société anonyme au capital variable de 300.000 €

Siège social : 65 rue de Monceau 75008 PARIS

891 648 495 R.C.S. Paris

Avis de convocation

Les actionnaires sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire

Le vendredi 23 septembre 2022 à 8 heures 30

36, rue de Saint-Pétersbourg – 75008 PARIS

Assemblée qui se tiendra en vue de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation de la mise à jour de l'Article 15 des statuts concernant la durée des fonctions des administrateurs – renouvellement du conseil

Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette assemblée, de s'y faire représenter par un actionnaire ou par son conjoint ou d'y voter par correspondance. Le droit de participer pour tout actionnaire à l'assemblée ou de s'y faire représenter est subordonné à l'enregistrement comptable de ses titres, soit en son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires désirant voter par correspondance peuvent se procurer le formulaire de vote auprès de AGAMA Conseil – Support Juridique « VSJ » 9 rue de la Paix 75002. La demande de formulaire doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et parvenir à AGAMA Conseil six jours au moins avant la date de la réunion. Les formulaires de vote à distance ne seront pris en compte qu'à la condition de parvenir à Agama Conseil deux jours avant la date de l'assemblée, accompagnés d'une attestation établie par le dépositaire de ces actions justifiant de leur enregistrement comptable datée de deux jours avant la date de l'assemblée.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Le Conseil d'Administration

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : #a3q9Mmqf

<https://digitalisation.actulegales.fr/#a3q9Mmqf>

